Projet éolien des Genévriers – Loiret (45)

Capacités Techniques et financières

Décembre 2022

Communes de de Courtempierre, Gondreville et Treilles-en-Gâtinais



SEPE GENEVRIERS NORD 2

Capacités techniques et financières de la société « PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 1 »

PREAMBULE

Les sociétés INTERVENT et VSB Energies Nouvelles spécialisées dans le développement, la construction et l'exploitation de sites de productions d'électricité à partir de ressources renouvelables se sont associées pour développer ce projet de parc éolien constitué de 3 postes de livraison électrique et de 6 éoliennes nommées E1, E2, E3, E4, E5, E6 sur la Commune de Courtempierre.

Avant le dépôt pour instruction administrative de ce Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), ces sociétés ont conclu un accord de partenariat et constitué la Société de projet PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 1, Société par Actions Simplifiée (SAS), dans laquelle elles sont actionnaires chacune à 50 %. C'est cette société de projet qui dépose ce DDAE.

En plus du dépôt de ce DDAE par la société « Parc éolien des Genévriers Nord 1 », deux autres DDAE ont été déposés simultanément, l'un par la société « Parc éolien des Genévriers Nord 2 », l'autre par la société « Parc éolien des Genévriers Sud ». Ces 3 DDAE concernent des éoliennes faisant partie d'un même ensemble géographique de 15 éoliennes, les sociétés de développement partenaires, INTERVENT et VSB énergies nouvelles, qui réalisent ces DDAE, ont donc décidé de définir une seule Zone d'Implantation Potentiel (ZIP) et de faire faire des études uniques pour cet ensemble. Les DDAE déposés contiennent ainsi les mêmes études.

A travers leurs capacités techniques et financières, les sociétés partenaires INTERVENT et VSB Energies Nouvelles assument les risques financiers de ce projet à la hauteur de leur participation au sein de la société de projet et répondent à l'ensemble des exigences liées à la construction, au fonctionnement et au démantèlement des installations du projet avec la remise en état du site.

Greffe du Tribunal Judiciaire de Mulhouse

Nº de gestion 2022B01257



Extrait Khis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 7 novembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

921 074 001 R.C.S. Mulhouse Immatriculation au RCS, numero

Date d'immatriculation 07/11/2022

PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 1 Dénomination ou raison sociale

Société par actions simplifiée Forme juridique

Capital social 20 000,00 Euros

3 Boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 Mulhouse Adresse du siège

L'étude, le financement, le développement, la construction en qualité de contractant général et l'exploitation de sites de production d'électricité écheune Activités principales

Durée de la personne morale Jusqu'au 06/11/2121 Date de clôture de l'exercice social 31 décembre Date de clóture du 1er exercice social 31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OF MEMBRES

Président

Denomination INTERVENT

Forme juridique Société par actions simplifiée

3 Boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 Mulhouse

441 890 076 Mulhouse Immatriculation au RCS, manéro

Directeur general

Date de commencement d'activité

Dénomination VSB ENERGIES NOUVELLES Forme juridique Société à responsabilité limitée 27 Quai de la Fontaine 30900 Nimes Adresse

439 697 178 Nimes Immatriculation au RCS, numéro

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET À L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 3 Boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 Mulhouse

L'étude, le financement, le développement, la construction en qualité de contractant général et l'exploitation de sites de production d'électricité Activité(s) exercée(s)

27/10/2022

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Mulhouse - 07/11/2022 - 10:44:36 UTIL11 page 1/1

CAPACITES TECHNIQUES

- Capacités techniques d'INTERVENT

La société INTERVENT SAS, dont le siège est à Mulhouse, a été créée le 26 avril 2002. Depuis sa création, cette société a cherché des sources (et des investisseurs) pour créer son activité et investir dans le développement de ses projets. D'une structure très personnelle au départ, l'actionnariat a évolué progressivement.

Aujourd'hui INTERVENT fait partie à 100 % du groupe ALTERRIC, premier exploitant d'énergie en Allemagne avec plus de 2,5 GW de projets en service.

ALTERRIC se positionne comme l'une des sociétés les plus importantes en Europe de développement de projets et d'exploitation d'énergie renouvelable, avec pour objectif de faire progresser significativement l'éolien terrestre en France, en Allemagne et plus généralement dans le monde.

Ainsi en complément de ses compétences internes, INTERVENT fait appel au groupe ALTERRIC et à ses 250 collaborateurs pour assurer la réussite de ses projets.

INTERVENT développe les projets jusqu'à l'obtention des autorisations requises par le biais des demandes d'autorisations environnementales, des appels d'offres éolien terrestre, des raccordements au réseau public... Actuellement, la société compte 16 personnes dont 8 localement, à proximité des projets, afin d'assurer un contact régulier et facile avec les propriétaires, élus, etc.

Environ 50 projets sont en cours de développement et 12 projets sont déjà en exploitation :

- Parc de Conteville
- Parc de Saint Riquier
- Parc de Sachin
- Parc du Mont d'Ergny
- Parc de Tigny-Noyelle
- Parc de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy (2017)
- Parc de Chamole (2017)
- Parc de Clais (2017)
- Parc de Pougny (2019)
- Parc de Mouriez (2020)
- Parc d'Apremont (2020)

Afin de trouver des solutions adaptées aux diverses questions inhérentes aux projets, INTERVENT a recours aux services de différents spécialistes locaux (ornithologues, paysagistes, etc.) qui viennent ainsi compléter ses compétences.

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE (68061) (6852) REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES - 44 AVENUE ROBERT SCHUMAN C.S 83047 68061 MULHOUSE Cedex 3

TEL: 03 89 35 42 41

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 04 Avril 2017

IDENTIFICATION

INTERVENT Dénomination sociale :

R.C.S. MULHOUSE TI 441 890 076 - Nº de Gestion 2007 B 420 Numéro d'identification :

21 Mai 2007 Date d'immatriculation :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Société par actions simplifiée (Associé unique) Forme juridique :

1 546 230.00 EUR (fixe) Capital:

3, boulevard de l'Europe - Tour de l'Europe 183 - 68100 Mulhouse Adresse du siège :

99 ans du 26 Avril 2002 au 25 Avril 2101 Durée de la société : 31 Décembre

Date de clôture de l'exercicé : ADMINISTRATION

Monsieur GOURAT Fabrice Président

né(e) le 28 Mai 1970 à Chaumont (52), de nationalité FRANCAISE demeurant Fabrikstrasse 14 79102 Freiburg - ALLEMAGNE

Monsieur HUNCKLER Jean-Marie né(e) le 15 Août 1966 à Ingwiller (67), de nationalité FRANCAISE demeurant 65, rue Jean Monnet - 68200 Mulhouse

Commissaire aux comptes suppléant

BIRLING SCHITTLY AUDIT SARL

Société à responsabilité limitée 69, avenue Roger Salengro - 68100 Mulhouse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

3, boulevard de l'Europe - Tour de l'Europe 183 - 68100 Mulhouse Adresse:

06/02/2007 Date de début d'exploitation :

Étude, financement, développement, construction et exploitation de sites de production d'électricité éolienne Activité : Transfert de siège (origine hors ressort) de 75017 Paris, 4 rue Galvani à 68100 Mulhouse, 3 boulevard de l'Europe - tour de l'Europe 213 à compter du 06/02/2007

Origine de l'activité ou de

Exploitation directe

Mode d'exploitation :

IMMATRICULATIONS SECONDAIRES R.C.S. NEVERS (2009 B 318)

Numéro d'identification : Date d'inscription :

21 Décembre 2009



1/2 Folio Nº

EXTRAIT (SUITE)

04/04/2017

Folio Nº

2/2

R.C.S. MULHOUSE TI 441 890 076 - Nº de Gestion 2007 B 420

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE À DES POURSUITES PENALES, SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE À DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

04/04/2017

LE GREFFIER



- Capacités techniques de VSB énergies nouvelles

VSB énergies nouvelles (https://www.vsb.energy/fr/fr/home/) est la filiale française de VSB (https://www.vsb.energy), fondé en 1995 en Allemagne, VSB s'est développé grâce à son expertise et ingénierie dans la réalisation de projets d'énergie renouvelable pour son compte ou celui de tiers. VSB regroupe l'ensemble des sociétés opérationnelles de VSB en Allemagne, France, Pologne, Roumanie, Finlande, Italie, Irlande et Tunisie. La portée internationale du VSB permet de faire bénéficier à chaque projet d'une mutualisation de nos ressources et de nos partenariats avec les fournisseurs. L'ancrage territorial de chaque filiale, essentiel au succès du développement des projets, permet quant à lui aux équipes de maitriser le contexte local et s'adapter aux différentes contraintes règlementaires et techniques. Grâce à la performance et à l'expertise de ses collaborateurs, VSB se place ainsi comme un acteur clé des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Les chiffres clés de VSB en 2021 :

- ✓ Plus de 300 employés dans le monde entier ;
- √ 1,4 milliard d'euros investis sur des projets d'énergies renouvelables ;
- √ 16 agences réparties dans le monde ;
- 600 éoliennes construites, dont 488 sous contrat d'exploitation de de maintenance;
- 56 centrales photovoltaïques au sol construites ;
- ✓ Une puissance totale installée de 916 MW;
- ✓ Gestion technique de 1 300 MW;
- ✓ Gestion commerciale de 658 MW.

La portée internationale de VSB nous permet de faire bénéficier à chaque projet d'une mutualisation de nos ressources et de nos partenariats avec les fournisseurs. L'ancrage territorial de chaque filiale, essentiel au succès du développement des projets, permet quant à lui aux équipes de maitriser le contexte local et s'adapter aux différentes contraintes règlementaires et techniques. Grâce à la performance et à l'expertise de ses collaborateurs, VSB se place ainsi comme un acteur clé des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Initialement détenue par un seul actionnaire personne physique, VSB bénéficie, depuis le mois de mars 2020, d'un nouveau partenaire financier : Partners Group en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 80 % du capital. Le fils du fondateur de VSB, Andreas Dorner, conservant 20 % du capital.

La société Partners Group, fondée en 1996, spécialisée en gestion d'actifs et positionnée au niveau international cotée en bourse depuis 2006 a financé plus de 6 400 MW d'énergies renouvelables dans le monde. Partners Group possède 20 bureaux dans le monde entier, notamment à Londres, New York, Shanghai, Sydney et Tokyo et emploie plus de 1 500 personnes.

VSB énergies nouvelles, constituée en 2001, accompagne les territoires depuis le développement jusqu'à l'exploitation des parcs éoliens, centrales solaires et centrales hydroélectriques. Les chiffres clés de VSB énergies nouvelles en France :

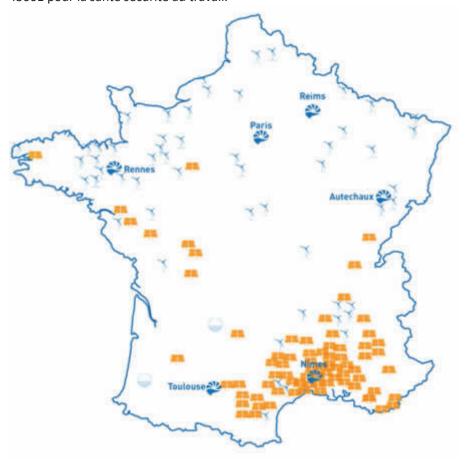
- ✓ 125 collaborateurs répartis sur 6 agences
- ✓ Plus de 40 permis obtenus et 60 projets en cours de développement ;
- √ 300 éoliennes installées ;
- ✓ Près de 900 MW en gestion d'actifs ;
- √ 800 millions d'euros levés en emprunts bancaires pour financer la transition énergétique.

Les compétences des collaborateurs de VSB énergies nouvelles couvrent l'ensemble de la chaine de valeur des projets, de son développement à son démantèlement, en passant par la construction et l'exploitation



Compétences de VSB énergies nouvelles

VSB énergies nouvelles est engagé dans une démarche globale de qualité, la société est certifiée ISO 9001 pour son système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement depuis 2016. Elle est également certifiée depuis 2018 ISO 14001 pour le management environnemental et ISO 45001 pour la santé sécurité au travail.



Carte de la localisation des références de VSB énergies nouvelles en France

Région	Parc éolien par commune	Nombre d'éoliennes	Puissance du parc (MW)	Développement VSB	Maîtrise d'œuvre (construction) VSB	Date mise en service	Suivi exploitation VSB
	La Motte-de-Galaure	2	4	х	х	09/07/2009	
	Beausemblant	6	12	х	х	07/09/2007	
Auverane -	Saint-Agrève	6	13,8	х	х	06/11/2006	
Auvergne - Rhône-Alpes	Lens-Lestang / Hauterives	7	14	х	х	2016	
	Coren	5	15		х	2005	х
	Tortebesse	15	30	Х			
	Saint-Sulpice	6	12	х			
	I					1	
	Trémeheuc	6	12	х	Х	01/06/2008	х
	Plouguin	4	8	х	х	05/12/2005	
	Plogastel-Saint-Germain	4	9,2	х	х	01/05/2010	Х
	Yvignac-la-Tour	4	8	х	х	20/12/2013	х
	Pleugriffet/Cresdin	11	22	х	х	10/04/2010	
	Cruguek	6	12	х	х	10/08/2010	
	Mauron	5	10	х	х	08/11/2008	
Bretagne	Lanouée	5	10		х	01/09/2014	х
	Guegon	4	8		х	01/09/2014	х
	Chanteloup	3	6	х			
	Plourin-les-Morlaix	5	10	х			
	Lalleu	3	6	х			
	Coesmes	6	18	х	х	07/2018	
	Tremblay	4	8	х			
			1			<u> </u>	
Bourgogne – Franche- Comté	La Chapelle-au-Mans	4	12	х	х	2019	

	1	T		1		T	T
	Moisy	5	11,5			01/01/2009	Х
	Terminiers	4	9,2			01/01/2009	х
	Binas	5	11,5			01/01/2009	х
Centre – Val de Loire	Greneville-en-Beauce	8	24	х	х	03/07/2013	х
	Civay	4	10			01/10/2013	х
	Lazenay/Cerbois/Limeux	7	16,8	х	Х	20/03/2015	Х
	Diou	6	15		Х	01/05/2015	х
	1					-1	
	Delhingen	5	10			01/01/2014	х
	Fillière	4	8			01/12/2012	Х
	Saint-Aubin-sur-Aire	5	11,7			01/03/2014	х
Grand-Est	Tellancourt	8	16			2011	х
	Croix-Didier	4	8			2011	х
	Orvilliers-Saint-Julien	6	12			2010	х
	Saint-Amand-sur-Fion	6	15		Х	2016	
	Hétomesnil	5	11,5			2009	х
	Lihus	5	11,5			2009	х
Hauts de	Agenville	2	6		Х	2014	х
France	Hauteville	7	16,8		Х	2016	
	Florembeau	5	10		Х	2007	
	Verchin	4	8		Х	2007	
	Gamache	7	16		Х	2009	
				1			
Ile-de-France	Arville	6	12		Х	2016	Х
		I					
	Cambernon	4	9,2	Х	х	01/09/2009	Х
	Rully	6	12	х	Х	01/04/2010	Х
Normandie	Fierville-Bray	10	20			01/04/2014	х
	Sasseville / Drosay	6	15	х	Х	01/10/2015	х
	Ardouval	5	10		Х	01/07/2013	1
	1			<u> </u>			1

	Critot / Bosc-Bérenger / Cottévard	5	10	х	х	2016	х
	Campigny	5	10			2010	х
		ı			I	-1	
Nouvelle-	Les Chaumes	6	12			2012	х
Aquitaine	Boussac	9	18			2012	Х
		[I		1
Occitanie	Lestrade-et-Thouels	4	9,2			2009	Х
	La Haite Traversaine / Oisseau	6	12	х	Х	01/04/2009	х
'ays-de-la-	La Haite Traversaine / Oisseau Crennes-sur-Faubée	6	12	X X	x	01/04/2009	x
Pays-de-la- Loire	·						
Pays-de-la- Loire	Crennes-sur-Faubée	5	10	х	х	01/05/2009	х
•	Crennes-sur-Faubée Le Ham	5	10	x	x	01/05/2009	x
•	Crennes-sur-Faubée Le Ham Soulvache	5 3 4	10 6 8	x	x x	01/05/2009 11/12/2013 01/04/2015	x x

Tableau des parcs éoliens développés et/ou construits et/ou exploités par VSB énergies nouvelles

<u>Dans le domaine du développement</u>, une équipe de 25 personnes dédiée à l'éolien travaille en permanence à l'obtention d'Autorisations Environnementales pour des parcs d'une puissance généralement comprise entre 5 et 50 MW. Actuellement, une cinquantaine de projets de parcs sont en cours de développement par VSB énergies nouvelles.

Cette équipe :

- analyse les potentialités énergétiques locales et leur acceptabilité;
- étudie et définit la configuration idéale du parc avec l'aide des cartographes, dessinateurs ; ingénieur vent, ingénieur raccordement composant le pôle Bureau d'Etudes;
- concrétise et optimise les étapes du développement (sécurisation du foncier, synthèse des études, dépôt des autorisations, suivi de l'instruction et des recours);
- réalise la communication auprès de tous les acteurs du projet (Mairie, habitants...).

Dans le domaine de la construction, une équipe d'une dizaine de personnes assure aujourd'hui la maîtrise d'œuvre des parcs éoliens qu'elle développe mais également et de plus en plus pour le compte de tiers dans le cadre de contrat clé en main ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Actuellement, 178 éoliennes ont déjà été installées par VSB énergies nouvelles.

Les missions de l'équipe construction s'articulent autour de :

- la conception de solutions techniques sur mesure et innovantes ;
- l'optimisation de la qualité et des coûts de construction ;
- la construction de parcs performants et durables ;
- la sécurisation des chantiers.

<u>Dans le domaine de l'exploitation</u>, la vingtaine de collaborateurs dédiée à cette activité assure le suivi d'exploitation et la gestion technique de la majorité des parcs éoliens que VSB énergies nouvelles a développé, auxquels s'ajoutent ceux exploités pour le compte de tiers. Actuellement, cela représente plus de 247 éoliennes réparties sur 59 parcs et totalisant 520 MW.

Cette équipe assure :

- la réalisation et la gestion des plans de prévention annuels et ponctuels ;
- la gestion et le management du reporting des déchets dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE);
- les visites de sécurité régulières suivies de rapports spécifiques ;
- la récupération et l'analyse de l'ensemble des données délivrées par le parc éolien (signaux, alarmes, erreurs, etc.) par l'intermédiaire du logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
- la gestion des inspections périodiques légales de l'ensemble des installations des parcs éoliens, suivis le cas échéant de la définition et la mise en place d'actions correctives immédiates ;
- la supervision des opérations de maintenance curative ou préventive importantes ;
- la mise à disposition aux clients des rapports synthétiques et opérationnels sur l'état des installations et la tenue de leurs objectifs de performance ;
- la prescription et l'accompagnement d'expertises techniques complexes permettant de s'assurer de l'état de conservation du matériel (endoscopie, inspection des pales, analyse vibratoire, thermographie, etc.);
- la relation auprès des administrations, propriétaires, exploitants agricoles, élus, etc.;
- l'organisation et le suivi de l'entretien des accès, plateformes et espaces verts ;
- les réponses DICT (gestionnaire réseau interne HTA);
- l'organisation et suivi des mesures environnementales (ornithologique, chiroptérologique, paysagère, acoustique, réception TV);
- la gestion des baux, loyers, indemnisations et garanties de démantèlement ;
- le suivi des contacts avec EDF (manœuvre d'exploitation, contrôle de la qualité du courant injecté, facturation de l'électricité produite, etc.).

<u>Dans le domaine de la gestion administrative</u>, VSB énergies nouvelles s'appuie également sur une équipe d'une dizaine de personnes en charge des montages juridiques et financiers adaptés aux particularités de chaque projet.

Cette équipe assure :

- la gestion courante des sociétés (suivi et contrôle de la facturation, gestion de la trésorerie...);
- le suivi des comptes et de la fiscalité ;
- la valorisation de l'électricité (vente de l'électricité sur le marché dans le cadre du complément de rémunération).

Soucieux d'accompagner nos clients dans les défis de demain (vente de l'électricité sur les marchés, renouvellement des installations existantes, optimisation de la production, ...), VSB énergies nouvelles a créé en 2016 le <u>pôle « Valorisation »</u> dont les principales missions sont de :

- gérer l'ensemble des sujets relatifs à la vente d'électricité sur les marchés dans le cadre des nouveaux mécanismes tarifaires ;
- pérenniser et améliorer la production des centrales ;
- optimiser la gestion et l'utilisation de l'énergie par stockage et/ou autoconsommation.

<u>La politique QSE</u> de VSB énergies nouvelles est portée par l'ensemble du personnel sous la conduite de notre responsable QSE. Les éléments ci-dessus font l'objet de certifications ISO 9001, 14001 et 18001, preuve de l'engagement et du sérieux pour satisfaire les exigences des clients et tout tiers

intervenant avec les équipes de VSB énergies nouvelles. VSB énergies nouvelles a mis en place un système de management de la qualité sur l'ensemble de ses projets.

L'implication de tous les acteurs permet d'assurer tout au long des projets solaires et éoliens :

- une analyse précise des risques et des enjeux au niveau QSE ;
- la réalisation et la gestion des plans de prévention ;
- les échanges avec les administrations ;
- la communication des informations relatives à la sécurité;
- la gestion et le management du reporting des déchets dans le cadre de la réglementation française sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ;
- les visites de sécurité régulières suivies de rapports spécifiques à destination des clients.

Avant chaque projet de construction, un plan de contrôle qualité reprenant l'ensemble des réglementations et normes à appliquer est élaboré par nos équipes et soumis à approbation des différentes instances environnementales. L'ensemble des étapes de la construction est ensuite validé par un bureau de contrôle tiers.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 31 août 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

439 697 178 R.C.S. Nîmes Immatriculation au RCS, numéro

30/06/2005 Date d'immatriculation Transfert du R.C.S. d'Aubenas

VSB ENERGIES NOUVELLES Dénomination ou raison sociale Forme juridique Société à responsabilité limitée

5 000 000,00 Euros Capital social

27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes Adresse du siège

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activités principales

Durée de la personne morale Jusqu'au 30/06/2104 Date de clôture de l'exercice social 30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

LANOE Frédéric Paul Ivan Nom, prénoms Le 18/08/1972 à Saint-Brieuc (22) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 65 Place de la Réunion 75020 Paris

Gérant

LAGARDE Maël Jean Nom, prénoms Le 15/09/1989 à Auch (32) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 14 Rue Maréchal Lyautey 35000 Rennes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination

Forme juridique Société anonyme à directoire et conseil de surveillance 300 Avenue du Prado 7ème et 8ème Étage 13008 Marseille Adresse

Immatriculation au RCS, numéro 784 824 153 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms CHARNAVEL Emmanuel

Nationalité

Domicile personnel ou adresse professionnelle 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69624 Villeurbanne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activité(s) exercée(s)

Date de commencement d'activité 04/03/2009 Origine du fonds ou de l'activité Creation

R.C.S. Nimes - 31/08/2022 - 07:54:33 page 1/3

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

Origine du fonds ou de l'activité

Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 1120 Route de Saint-Gilles 30900 Nîmes

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activité(s) exercée(s)

Création

Date de commencement d'activité 01/06/2017

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 44 Boulevard Victor Hugo 30000 Nîmes

Développement, la construction, l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables. Activité(s) exercée(s)

29/03/2021 Date de commencement d'activité Origine du fonds ou de l'activité Creation

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Besançon

R.C.S. Toulouse

R.C.S. Rennes

R.C.S. Saint Malo R.C.S. Saint Malo

R.C.S. Nantes

R.C.S. Mende

R.C.S. Reims

R.C.S. Vannes

R.C.S. Nevers

R.C.S. Vesoul

R.C.S. Paris

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ouverture d'un nouvel établissement hors ressort : Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse à compter du 31/03/2016- Mention nº F16/005650 du 06/04/2016

- Mention nº F16/012272 du 19/08/2016 Fermeture d'un établissement secondaire dans le ressort du greffe de Bourg

à compter du 11/07/2016

Ouverture d'un nouvel établissement hors ressort : Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Rodez à compter du 28/05/2014- Mention nº F16/013587 du 13/09/2016

- Mention nº F22/028251 du 31/08/2022 Modification relative aux dirigeants

LAGARDE Maël Jean nom d'usage : LAGARDE Maël devient gérant

R.C.S. Nimes - 31/08/2022 - 07:54:33 page 2/3

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulo 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

à compter du 01/08/2022

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nimes - 31/09/2022 - 07:54:33 page 3/3

- Capacités techniques des fabricants d'éoliennes :

O NORDEX:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes N163 seront assurés par le constructeur des éoliennes, la société NORDEX.

Le groupe NORDEX, concepteur et fabricant international d'aérogénérateurs depuis 30 ans, sera en charge des prestations de fabrication, livraison, montage, mise en service et maintenance des éoliennes de ce projet éolien. Depuis sa création, NORDEX a installé plus de 7 000 éoliennes dans 34 pays, soit plus de 13 000 MW.

Le parc éolien équipé d'éoliennes NORDEX en France a dépassé les 2 000 MW début 2019. Cela représente une moyenne de plus de 160 MW installés par an sur les dix dernières années.

Depuis sa création, NORDEX France a assuré la réalisation clé-en-main (gestion de l'ensemble du chantier, infrastructures comprises) de 75 % de ses éoliennes installées en France.

Avec des contrats sur plus de 80 % de ses éoliennes installées en France, NORDEX France possède également une grande expérience en termes de maintenance. Ces contrats assurent des disponibilités techniques le plus souvent supérieures à 98% du temps.

Les équipes de NORDEX interviennent à tous les stades du chantier, faisant appel à des spécialistes locaux, nationaux ou internationaux selon les phases du projet. Une attention particulière est apportée à la qualité de l'approvisionnement des différents éléments des éoliennes et NORDEX recherche toujours les fournisseurs pertinents, particulièrement s'ils font déjà partie du tissu économique local ou national.

La société NORDEX dispose de 17 bases de maintenance sur le territoire français afin de mener efficacement la maintenance de la flotte installée. Dans le cadre du projet de parc éolien des Genévriers, la maintenance du parc éolien pourrait être effectuée depuis le centre de maintenance existant situé à Janville (Eure-et-Loir) avec 12 techniciens, soit à 90 km et environ 1 h du parc. En plus de la présence physique des techniciens de maintenance, les éoliennes sont surveillées et contrôlées en permanence par les centres de maintenance à distance, 24h/24 et 365j/an, afin de garantir des niveaux de disponibilité et de sécurité maximums.

\circ VESTAS:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes V160 seront assurés par le constructeur des éoliennes, la société VESTAS.

Le groupe VESTAS, concepteur et fabricant Danois d'aérogénérateurs depuis plus de 35 ans, sera en charge des prestations de livraison, montage, mise en service et maintenance des éoliennes de ce projet. Depuis sa création, VESTAS a installé plus de 57 000 éoliennes dans 75 pays, soit plus de 75 000 MW.

En France, VESTAS s'entoure de sous-traitants français pour la fourniture de composants d'éoliennes : STROMAG (systèmes de freinage), FRANCEOLE (tours d'éolienne), ROLLIX (roulements) font partie des sociétés les plus connues. Pendant la période du chantier, la majeure partie des sous-traitants utilisés sont des entreprises

locales, réalisant le raccordement des éoliennes, câblages inter-éoliens, les chemins d'accès et plateformes ainsi que les fondations. VESTAS a su créer un réseau dense et équilibré de centres de maintenance au plus proche de ses parcs : aujourd'hui, environ 250 personnes parmi les plus de 300 que comptait la société veillent au bon fonctionnement des 2 500 MW installés sur tout le territoire.

Pour le suivi de ce projet de parc éolien des Genévriers, le centre de maintenance de VESTAS avec 22 techniciens est localisé à Sancheville (Eure-et-Loir), à 106 km et environ 1h10 du parc.

o **ENERCON**:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes E160 seront assurés par le constructeur des éoliennes, la société ENERCON.

Avec ses 12 % des parts du marché Européen en 2013, ENERCON a fourni, plus spécifiquement, 1 éolienne sur 3 en France lors de l'année 2016 grâce à l'aide de ses 620 salariés basés sur le territoire.

Avec ses 30 000 éoliennes installées dans le monde, ENERCON est un acteur éolien d'importance, compétent dans l'installation et dans l'exploitation de ses éoliennes.

Chaque éolienne ENERCON est reliée via une connexion au système central de surveillance à distance 24h/24. Si une machine signale un problème ou un défaut, le centre du service après-vente ainsi que l'antenne locale de service sont immédiatement avertis par l'intermédiaire du système de surveillance à distance, SCADA. Avec plus d'une trentaine de base de maintenance en France, le message est automatiquement saisi par le logiciel de planification des interventions ENERCON et apparaît sur l'écran du technicien de service. Moyennant un dispositif de localisation spécialement développé, le système de planification des interventions détecte l'équipe service qui se trouve le plus près de l'éolienne en question. C'est pour cela que les éoliennes ENERCON ont une disponibilité technique garantie de 97 % par an. Elle est encadrée par un contrat liant la société d'exploitation et le constructeur. Les installations sont surveillées en continu, par un système de télésurveillance à distance. Des opérations de maintenance préventives sont menées régulièrement.

Durant la phase d'exploitation, différentes opérations de maintenance seront menées sur le parc. Pour le suivi de ce projet de parc éolien des Genévriers, le centre de maintenance d'ENERCON le plus proche est situé à Joux-le-Ville, dans l'Yonne, à 128 km et environ 1h20 du parc

CAPACITES FINANCIERES

- Financement du projet du Parc éolien des Genévriers Nord 1

Le calendrier et les modalités de l'investissement et des charges financières d'un parc éolien constituent des spécificités de la profession. En effet, l'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation et les frais de maintenance intervenant après la mise en service et jusqu'au démantèlement, sont ensuite très faibles par rapport au montant de l'investissement initial et très prévisibles dans leurs montants et dans leurs récurrences.

De plus, l'assiette financière afférente à l'exploitation du parc sera sécurisée par la vente d'électricité. Le business plan prévisionnel présenté ci-après montre en effet que la vente d'électricité permet non seulement de couvrir le remboursement de l'emprunt contracté mais aussi d'assumer les coûts d'exploitation du parc éolien jusqu'à son démantèlement.

Le mode de financement des parcs éoliens est une autre spécificité de la profession éolienne. La quasitotalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Il s'agit d'un financement sans recours qui est basé sur la seule rentabilité du parc éolien. La banque qui accorde le prêt considère que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. En effet, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. De plus, le parc éolien sera éligible aux dispositions particulières à l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable et prévues aux articles L. 314-1 et suivant du Code de l'énergie. Le chiffre d'affaires du parc éolien sur le long terme est donc connu dès la phase de conception avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. De ce fait, les organismes bancaires acceptent généralement de financer entre 80 % et 85 % de l'investissement. Sur les 1500 parcs (représentant 17 300 MW) en exploitation aujourd'hui en France (recensement Atlas de l'éolien 2020 – Observ'ER), aucun cas de faillite n'a été recensé.

Pour la société Parc éolien des Genévriers Nord 1 l'enjeu est donc davantage de réaliser l'investissement initial en apportant les fonds propres nécessaires plus que d'assurer une assiette financière suffisante pour l'exploitation, celle-ci étant largement couverte par la vente d'électricité produite par le parc éolien. Comme en atteste le bilan financier présenté ci-après, les sociétés partenaires INTERVENT et VSB énergies nouvelles, dont la société Parc éolien des Genévriers Nord 1 est une filiale, disposent de fonds propres suffisants pour couvrir l'apport en capital.

La société Parc éolien des Genévriers Nord 1 est à même :

- De conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;
- De répondre à tout dysfonctionnement ou accident sur les différentes installations projetées nécessitant une mobilisation rapide d'homme et/ou de capitaux ;
- D'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L512-6-1 du code de l'environnement lors de la cessation d'activité.

C'est INTERVENT et VSB énergies nouvelles qui assurent en interne, en tant que maisons mères, toutes les étapes de financement de leurs projets. Elles mettent en place des montages financiers et juridiques innovants, adaptés aux particularités de chacun d'entre eux. Elles procèdent ensuite à des levées de fonds internationaux visant à mettre en place des financements dans les meilleures

_

conditions possibles. Au total, VSB énergies nouvelles a levé depuis sa création plus de 800 M€ de fonds en France.

Le projet **Parc éolien des Genévriers Nord 1** est un projet d'envergure avec un montant d'investissement de 35,34 millions d'euros (hors taxes), montant calculer avec le modèle d'éolienne N163 de 5,7 MW. Le business plan prévisionnel, proposé pour ce projet avec ce modèle d'éolienne, présentés ci-après intègrent les charges d'exploitation et les frais de maintenance.

Le projet sera financé de la manière suivante :

- apport en capital des 2 actionnaires de la société **Parc éolien des Genévriers Nord 1**, à hauteur de leur participation, de 15 à 20 % des besoins de financement du projet ;
- emprunt bancaire à hauteur d'environ 80 à 85 %.

INTER Les charges d'exploitation comprendent l'essentile des charges courantes encouves pentorni la phois d'exploitation, nocumentes les lapers, les sausances, les frais de malatrenance et de régardion, les cades de grotten régimentaires et administrative et des lates au serves configuration de des anchés entre les entre des cates de la procession de l'économies de la cate des activités entre les entre de cates de la cate des entre les entre de cates de la cate des activités et actes des entre de la cate des entre de la cate des activités et actes des entre de la cate de la c	Free cash-flows	Eastconsent de enjoye	The state of the s	RESULTATIVET	SECOND COLUMN TOWNS TO SECOND CO.	REDUCTAT PRODUCES	1000	BEAUGUST THE THE STATION	Physics et bases because a Amortissements et provincio Table Physics	Charges despression	Total produits	ENFLORATION PREVISIONNELLE	Carractéristiques Carractéristiques Carractéristiques Carracteristiques Carracteristi
entlede de geton régle ands regect	001.000	140430		200 000	200	213 515		1000	000 ctt i 809 pt	10 125 c	4 254 009		
arges courant restales com de ula Piesibili selle estimée	96 163	140428	П	675 004 075 004		ш	П	100	M I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		*******		Transmitter VV streams of the season of the
es d'une galan de 0,5%.	040 900	1404.000	2012.00	180 CIN	The day	289 220	100,000	2 100 1			180 200 4		Manufacture of Proposition and per 11.6.
ple by sability (Se bancate /			Ш			Ш	II		881				
ne despite	360 088 350	1404 200 140	Н	1		ш	Н		100 001 1				
rico, actum ntaux raupris de la	30 1 622 062	1484200 140	П	10 000 mil		П	1		17100 17		1951217 407		
nest les layer préfecture	1065796 108	1404 285 140	11	MA		11			307 250 37 1737 000 17		4016375 500		
s, les annotation	1 008 127 1 120	1401 200 140	Ш	200 M7			ш	1	1707 WE 180 180 1		5 001 489 5 001		
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1126 200 1 102 406	145491 (00364)	П	M7 627 898 504	- 1		н		00.000 00.000 00.000 00.000 11.000 00.000		5 028 A96 6 001 589		
de resistesse		MERCH MERCH	11	100 tot 100 to	-1	ш	ш				1001001 1001001		
açe et de régi	990 034 1 190 573		11	MA 200 MIN		ПE		200			BEN 6:02241		
roden, les co	579 5216-HIT		ш		. I.	ш			111 100 11		241 6127782		
stiry de greate		8 8	2 10		-1			100					
n techniques	1 246 738 1 276 705 1 108 853				-1.	11.			405100		\$ 160 D90 \$ 179 167 \$ 205 560		
et admikistr	705 1 100	200 1484200	-		- 1:			1	00.000 4.0000 00.000 000.000 00.000 000.000		167 2 200 263		
The state of		- 1	100			200774 -190214		1	84.	H 100 H			
	1 275 300 1 200	149/200 140		100 100			100	100					
	1 202 314 1 319 625 1 346 596	1404 200 1404 200	1	MESTON 1000001 CERTON POPINS	- 1	100 004 - 100	ш	100			6 267 234 8 262 820		
	1 900		100	200 TO SEC.		-100 000 40	100	-	H M N				
	6 594 1 172 186 9	- 1						1					
	8	1404200		200 000	100,000	616.00			404 819 1737 000	8008	5 204 487	8	

DocuSign Envelope ID: C05C8E33-F03A-4EB4-9BC4-4D9C888351E5

- Holzweg II7, 26605 Aurich



Aurich, le 17 décembre 2022

Lettre d'engagement financier pour le projet de parc éolien des Genévriers Nord 1 à Courtempierre

Le projet du parc édien des Genévriers Nord 1 situé sur la commune de Courtempierre est porté par la société SOCIETE D'EXPOITATION DU PARC EOLIEN (SEPE) DES GENEVRIERS NORD 1, société détenue à hauteur de 50% par la société Alterric Internationale Beteiligungs GmbH, société de droit allemand dont le siège social est situé Holzweg 87, 26 605 Aurich (Allemagne), immatriculée sous les références HRB 204517, elle-même détenue en intégralité par Alterric GmbH, société de droit allemand, immatriculée sous les références HRB 203466 (Aurich, Allemagne), ci-après « ALTERRIC GmbH ».

La société **ALTERRIC GmbH** est une société de droit allemand dont le capital social s'élève à 200.000.000 euros.

Le projet du parc éolien des Genévriers Nord 1 a pour caractéristiques principales :

- Une puissance cumulée d'entre 33 MW et 34,2 MW
- un montant prévisionnel des investissements à hauteur de 35,340 millions d'euros (pour l'ensemble du parc)

La structure du financement du parc éolien consistera en un apport de fonds propres par la société ALTERRIC Internationale Beteiligungs GmbH et par la société VSB Energies Nouvelles (également détentrice de 50% des parts de la SEPE des Genévriers Nord 1) à la société SEPE DES GENEVRIERS NORD 1, complété par la souscription d'un prêt auprès de l'un des établissements de crédit agréés, avec lesquels le groupe ALTERRIC est déjà entré en relation dans le cadre de projets éoliens situés en France.

En conséquence, la société **ALTERRIC GmbH**, représentée par son gérant, Monsieur Frank May, s'engage auprès de la société **SEPE DES GENEVRIERS NORD 1**, à défaut d'obtention d'un accord de crédit bancaire, à financer en fonds propres jusqu'à 50 % du montant des investissements nécessaires à la construction et à la mise en service industrielle du Parc éolien Genévriers Nord 1. Ce financement sera subordonné à l'obtention de toutes autorisations administratives pour le projet éolien, purgées de tous recours, ainsi qu'à l'obtention de tous autres droits, droits fonciers, autorisations et accords nécessaires pour la construction et l'exploitation du Projet y compris la conclusion définitive et irrévocable des contrats nécessaires à un tarif sécurisé, à la construction et au raccordement au réseau électrique. Le présent engagement est également conditionné par la décision stratégique du groupe Alterric de construire ou non le projet, décision basée notamment sur l'atteinte du taux de rendement moyen fixé par la direction d'Alterric.

ALTERRIC GmbH Frank MAY, Gérant

D0844D485750488...



LETTRE D'ENGAGEMENT

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

- 1) PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, société par actions simplifiées dont le siège est à Nîmes (30900), immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 921 198 579, ci-après « PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 », porte le projet d'implantation de cinq (5) aérogénérateurs et trois (3) postes de livraison sur les communes de Courtempierre (45490) et Treilles-en-Gâtinais (45490) (le « Projet ») pour un coût estimé de l'ordre de 30 300 000 HT euros ;
- 2) A la date des présentes, le capital social de PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 est détenu à cinquante pourcent (50%) (la « Quote-Part ») par la société VSB Energies Nouvelles, SARL au capital de 5.000.000 d'euros dont le siège social est situé à Nîmes (30900), 27 quai de la Fontaine, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro RCS 439 697 178, ci-après « VSB énergies nouvelles » :
- 3) Au 30 septembre 2021, VSB Energies Nouvelles dispose de QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE DEUX EUROS (42 989 262€) euros de fonds propres, ainsi qu'il résulte d'une attestation de l'expert-comptable jointe à la présente ci-après les « Fonds Propres ».

Monsieur Maël LAGARDE, agissant en sa qualité de gérant de VSB Energies Nouvelles, associé de la société. PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, atteste par la présente que :

VSB Energies Nouvelles dispose des Fonds Propres permettant, pendant tout le temps où VSB Energies Nouvelles sera actionnaire de PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, de mettre à disposition au profit de la société PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet à hauteur de sa quote-part sous la forme de :

- Contribution au financement du Projet via :
 - un apport en fonds propres de 15 à 20% du coût total du Projet au titre des fonds propres apportés par PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 conformément au business plan présenté dans le dossier de demande d'autorisation dudit Projet; ou
 - un apport en fonds propres de 100 % en l'absence de financement par un emprunt bancaire au travers des fonds propres de VSB Energies Nouvelles.

Fait à Nimes, le 25 novembre 2022

Monsieur Maél LAGARDE, Directeur général de VSB énergies nouvelles

THEYS?

Capacités techniques et financières de la société « PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 »

PREAMBULE

Les sociétés INTERVENT et VSB Energies Nouvelles spécialisées dans le développement, la construction et l'exploitation de sites de productions d'électricité à partir de ressources renouvelables se sont associées pour développer ce projet de parc éolien constitué de 3 postes de livraison électrique et de 5 éoliennes nommées E7, E8, E9, E10 sur la Commune de Courtempierre et E11 sur la Commune de Treilles-en-Gâtinais.

Avant le dépôt pour instruction administrative de ce Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), ces sociétés ont conclu un accord de partenariat et constitué la Société de projet PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, Société par Actions Simplifiée (SAS), dans laquelle elles sont actionnaires chacune à 50 %. C'est cette société de projet qui dépose ce DDAE.

En plus du dépôt de ce DDAE par la société « Parc éolien des Genévriers Nord 2 », deux autres DDAE ont été déposés simultanément, l'un par la société « Parc éolien des Genévriers Nord 1 », l'autre par la société « Parc éolien des Genévriers Sud ». Ces 3 DDAE concernent des éoliennes faisant partie d'un même ensemble géographique de 15 éoliennes, les sociétés de développement partenaires, INTERVENT et VSB énergies nouvelles, qui réalisent ces DDAE, ont donc décidé de définir une seule Zone d'Implantation Potentiel (ZIP) et de faire faire des études uniques pour cet ensemble. Les DDAE déposés contiennent ainsi les mêmes études.

A travers leurs capacités techniques et financières, les sociétés partenaires INTERVENT et VSB Energies Nouvelles assument les risques financiers de ce projet à la hauteur de leur participation au sein de la société de projet et répondent à l'ensemble des exigences liées à la construction, au fonctionnement et au démantèlement des installations du projet avec la remise en état du site.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2022B01051

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

á jour au 12 octobre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 912 198 579 R.C.S. Nîmes

Date d'immatriculation 05/04/2022

Dénomination ou raison sociale PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2

Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

Capital social 20 000,00 Euros

Adresse du siège 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes

Activités principales Etude, financement, développement, construction et exploitation de sites de production d'électricité éolienne.

Durée de la personne morale Jusqu'au 05/04/2121

Date de clôture de l'exercice social 30 septembre Date de clôture du 1er exercice social 30/09/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination VSB ENERGIES NOUVELLES
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes

Immatriculation au RCS, numéro 439 697 178 RCS Nîmes

Directeur général

Dénomination INTERVENT

Forme juridique Société par actions simplifiée

Adresse 3 Boulevard De l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 Mulhouse

Immatriculation au RCS, numéro 441 890 076 RCS Mulhouse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes

Activité(s) exercée(s) Etude, financement, développement, construction et exploitation de sites de production d'électricité éclienne.

Date de commencement d'activité 02/03/2022

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mention nº F22/032985 du 12/10/2022 Modification relative aux dirigeants

TRABUCCO Francois Bernard nom d'usage : TRABUCCO Francois n'est

lus président

Société à responsabilité limitée VSB ENERGIES NOUVELLES devient

résident

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2022B01051

à compter du 30/06/2022

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

CAPACITES TECHNIQUES

- Capacités techniques d'INTERVENT

La société INTERVENT SAS, dont le siège est à Mulhouse, a été créée le 26 avril 2002. Depuis sa création, cette société a cherché des sources (et des investisseurs) pour créer son activité et investir dans le développement de ses projets. D'une structure très personnelle au départ, l'actionnariat a évolué progressivement.

Aujourd'hui INTERVENT fait partie à 100 % du groupe ALTERRIC, premier exploitant d'énergie en Allemagne avec plus de 2,5 GW de projets en service.

ALTERRIC se positionne comme l'une des sociétés les plus importantes en Europe de développement de projets et d'exploitation d'énergie renouvelable, avec pour objectif de faire progresser significativement l'éolien terrestre en France, en Allemagne et plus généralement dans le monde.

Ainsi en complément de ses compétences internes, INTERVENT fait appel au groupe ALTERRIC et à ses 250 collaborateurs pour assurer la réussite de ses projets.

INTERVENT développe les projets jusqu'à l'obtention des autorisations requises par le biais des demandes d'autorisations environnementales, des appels d'offres éolien terrestre, des raccordements au réseau public... Actuellement, la société compte 16 personnes dont 8 localement, à proximité des projets, afin d'assurer un contact régulier et facile avec les propriétaires, élus, etc.

Environ 50 projets sont en cours de développement et 12 projets sont déjà en exploitation :

- Parc de Conteville
- Parc de Saint Riquier
- Parc de Sachin
- Parc du Mont d'Ergny
- Parc de Tigny-Noyelle
- Parc de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy (2017)
- Parc de Chamole (2017)
- Parc de Clais (2017)
- Parc de Pougny (2019)
- Parc de Mouriez (2020)

- Parc d'Apremont (2020)

Afin de trouver des solutions adaptées aux diverses questions inhérentes aux projets, INTERVENT a recours aux services de différents spécialistes locaux (ornithologues, paysagistes, etc.) qui viennent ainsi compléter ses compétences.

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE (68061) (6852)
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES - 44 AVENUE ROBERT SCHUMAN C.S 83047
68061 MULHOUSE Cedex 3
TEL 103 99 35 43 41

TEL: 03 89 35 42 41

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 04 Avril 2017

IDENTIFICATION

INTERVENT Dénomination sociale :

R.C.S. MULHOUSE TI 441 890 076 - N° de Gestion 2007 B 420 Numéro d'identification :

21 Mai 2007 Date d'immatriculation :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Société par actions simplifiée (Associé unique) Forme juridique :

1 546 230.00 EUR (fixe) Capital:

3, boulevard de l'Europe - Tour de l'Europe 183 - 68100 Mulhouse 99 ans du 26 Avril 2002 au 25 Avril 2101 Adresse du siège :

Durée de la société :

Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre

ADMINISTRATION

Président

Monsieur GOURAT Fabrice né(e) le 28 Mai 1970 à Chaumont (52), de nationalité FRANCAISE demeurant Fabrikstrasse 14 79102 Freiburg - ALLEMAGNE

Commissaire aux comptes

suppléant

Monsieur HUNCKLER Jean-Marie né(e) le 15 Apût 1966 à Ingwiller (67), de nationalité FRANCAISE demeurant 65, rue Jean Monnet - 68200 Mulhouse

Commissaire aux comptes

BIRLING SCHITTLY AUDIT SARL

528 031 057 Société à responsabilité limitée

69, avenue Roger Salengro - 68100 Mulhouse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

3, boulevard de l'Europe - Tour de l'Europe 183 - 68100 Mulhouse Adresse :

Date de début d'exploitation : 06/02/2007

Étude, financement, développement, construction et exploitation de sites de production d'électricité éolienne Transfert de siège (origine hors ressort) de 75017 Paris, 4 rue Galvani à 68100 Mulhouse, 3 boulevard de l'Europe - tour de l'Europe 213 à compter du 06/02/2007 Activité :

Origine de l'activité ou de

l'établissement : Exploitation directe Mode d'exploitation :

IMMATRICULATIONS SECONDAIRES

R.C.S. NEVERS (2009 B 318) Numéro d'identification : 21 Décembre 2009 Date d'inscription :



Folio Nº

1/2

EXTRAIT (SUITE) R.C.S. MULHOUSE TI 441 890 076 - Nº de Gestion 2007 B 420 04/04/2017

Folio Nº

2/2

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE À DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR. 04/04/2017

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

LE GREFFIER



- Capacités techniques de VSB énergies nouvelles

VSB énergies nouvelles (https://www.vsb.energy/fr/fr/home/) est la filiale française de VSB (https://www.vsb.energy), fondé en 1995 en Allemagne, VSB s'est développé grâce à son expertise et ingénierie dans la réalisation de projets d'énergie renouvelable pour son compte ou celui de tiers. VSB regroupe l'ensemble des sociétés opérationnelles de VSB en Allemagne, France, Pologne, Roumanie, Finlande, Italie, Irlande et Tunisie. La portée internationale du VSB permet de faire bénéficier à chaque projet d'une mutualisation de nos ressources et de nos partenariats avec les fournisseurs. L'ancrage territorial de chaque filiale, essentiel au succès du développement des projets, permet quant à lui aux équipes de maitriser le contexte local et s'adapter aux différentes contraintes règlementaires et techniques. Grâce à la performance et à l'expertise de ses collaborateurs, VSB se place ainsi comme un acteur clé des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Les chiffres clés de VSB en 2021 :

- ✓ Plus de 300 employés dans le monde entier ;
- √ 1,4 milliard d'euros investis sur des projets d'énergies renouvelables ;
- √ 16 agences réparties dans le monde ;
- ✓ 600 éoliennes construites, dont 488 sous contrat d'exploitation de de maintenance ;
- √ 56 centrales photovoltaïques au sol construites ;
- ✓ Une puissance totale installée de 916 MW;
- ✓ Gestion technique de 1 300 MW;
- ✓ Gestion commerciale de 658 MW.

La portée internationale de VSB nous permet de faire bénéficier à chaque projet d'une mutualisation de nos ressources et de nos partenariats avec les fournisseurs. L'ancrage territorial de chaque filiale, essentiel au succès du développement des projets, permet quant à lui aux équipes de maitriser le contexte local et s'adapter aux différentes contraintes règlementaires et techniques. Grâce à la performance et à l'expertise de ses collaborateurs, VSB se place ainsi comme un acteur clé des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Initialement détenue par un seul actionnaire personne physique, VSB bénéficie, depuis le mois de mars 2020, d'un nouveau partenaire financier : Partners Group en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 80 % du capital. Le fils du fondateur de VSB, Andreas Dorner, conservant 20 % du capital.

La société Partners Group, fondée en 1996, spécialisée en gestion d'actifs et positionnée au niveau international cotée en bourse depuis 2006 a financé plus de 6 400 MW d'énergies renouvelables dans le monde. Partners Group possède 20 bureaux dans le monde entier, notamment à Londres, New York, Shanghai, Sydney et Tokyo et emploie plus de 1 500 personnes.

VSB énergies nouvelles, constituée en 2001, accompagne les territoires depuis le développement jusqu'à l'exploitation des parcs éoliens, centrales solaires et centrales hydroélectriques. Les chiffres clés de VSB énergies nouvelles en France :

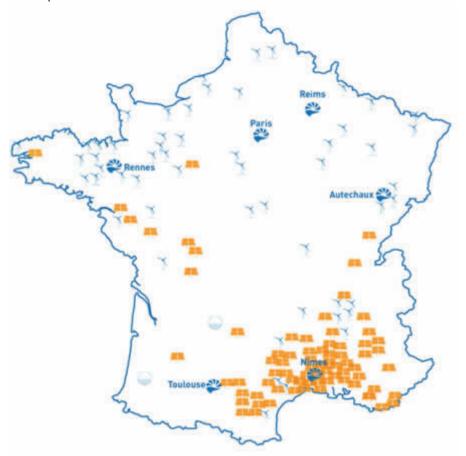
- ✓ 125 collaborateurs répartis sur 6 agences
- ✓ Plus de 40 permis obtenus et 60 projets en cours de développement ;
- √ 300 éoliennes installées ;
- ✓ Près de 900 MW en gestion d'actifs ;
- √ 800 millions d'euros levés en emprunts bancaires pour financer la transition énergétique.

Les compétences des collaborateurs de VSB énergies nouvelles couvrent l'ensemble de la chaine de valeur des projets, de son développement à son démantèlement, en passant par la construction et l'exploitation



Compétences de VSB énergies nouvelles

VSB énergies nouvelles est engagé dans une démarche globale de qualité, la société est certifiée ISO 9001 pour son système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement depuis 2016. Elle est également certifiée depuis 2018 ISO 14001 pour le management environnemental et ISO 45001 pour la santé sécurité au travail.



Carte de la localisation des références de VSB énergies nouvelles en France

Région	Parc éolien par commune	Nombre d'éoliennes	Puissance du parc (MW)	Développement VSB	Maîtrise d'œuvre (construction) VSB	Date mise en service	Suivi exploitation VSB
	La Motte-de-Galaure	2	4	х	х	09/07/2009	
	Beausemblant	6	12	х	х	07/09/2007	
	Saint-Agrève	6	13,8	х	х	06/11/2006	
Auvergne - Rhône-Alpes	Lens-Lestang / Hauterives	7	14	х	х	2016	
	Coren	5	15		х	2005	х
	Tortebesse	15	30	Х			
	Saint-Sulpice	6	12	х			
			1	I	I	<u> </u>	
	Trémeheuc	6	12	х	х	01/06/2008	х
	Plouguin	4	8	х	х	05/12/2005	
	Plogastel-Saint-Germain	4	9,2	х	х	01/05/2010	Х
	Yvignac-la-Tour	4	8	х	х	20/12/2013	х
	Pleugriffet/Cresdin	11	22	х	х	10/04/2010	
	Cruguek	6	12	х	х	10/08/2010	
Bretagne	Mauron	5	10	х	х	08/11/2008	
Dictagne	Lanouée	5	10		х	01/09/2014	х
	Guegon	4	8		х	01/09/2014	х
	Chanteloup	3	6	х			
	Plourin-les-Morlaix	5	10	х			
	Lalleu	3	6	х			
	Coesmes	6	18	х	х	07/2018	
	Tremblay	4	8	х			
	1	1	1	l	I		<u>I</u>
Bourgogne – Franche- Comté	La Chapelle-au-Mans	4	12	х	х	2019	

	Moisy	5	11,5			01/01/2009	х
		Δ					х
							1
Centre – Val							Х
de Loire	Greneville-en-Beauce	8	24	Х	Х		Х
	Civay	4	10			01/10/2013	Х
	Lazenay/Cerbois/Limeux	7	16,8	Х	х	20/03/2015	Х
	Diou	6	15		Х	01/05/2015	х
	Delhingen	5	10			01/01/2014	Х
	Fillière	4	8			01/12/2012	Х
	Saint-Aubin-sur-Aire	5	11,7			01/03/2014	х
Grand-Est	Tellancourt	8	16			2011	х
	Croix-Didier	4	8			2011	х
	Orvilliers-Saint-Julien	6	12			2010	х
	Saint-Amand-sur-Fion	6	15		Х	2016	
	Hátamagnil	-	11.5			2000	
							Х
Binas Gentre – Val le Loire Civay Lazer Diou Delhi Fillièr Saint Croix Orvil Saint Héto Lihus Agen rance Haut Flore Vercl Gam e-de-France Arvill Rully Iormandie Fierv							Х
Hauts de					Х	2014	Х
riance	Hauteville	7	16,8		х	2016	
	Florembeau	5	10		х	2007	
Centre - Val de Loire Binas 5 11,5 01/01/2009 Greneville-en-Beauce 8 24 x x 03/07/2013 Civay 4 10 01/10/2013 01/01/2013 01/01/2013 01/01/2013 x 20/03/2015 01/05/2015 x 01/05/2015 01/05/2015 x 01/05/2015 01/05/2015 x 01/05/2015 01/05/2015 x 01/05/2015 01/05/2015 01/05/2015 x 01/05/2015 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014 01/05/2014	2007						
	Gamache	7	16		Х	2009	
Ile-de-France	Arvilla	6	12		v	2016	х
	Aiville		12		^	2010	^
	Cambernon	4	9,2	х	х	01/09/2009	х
	Rully	6	12	х	х	01/04/2010	х
Normandie	Fierville-Bray	10	20			01/04/2014	х
	Sasseville / Drosay	6	15	х	х	01/10/2015	х
	Ardouval	5	10		х	01/07/2013	1

	Critot / Bosc-Bérenger / Cottévard	5	10	х	х	2016	х
	Campigny	5	10			2010	х
		•	'		•		1
Nouvelle-	Les Chaumes	6	12			2012	х
Aquitaine	Boussac	9	18			2012	Х
				1			
Occitanie	Lestrade-et-Thouels	4	9,2			2009	Х
		_					
	La Haite Traversaine / Oisseau	6	12	х	х	01/04/2009	Х
	Crennes-sur-Faubée	5	10	х	х	01/05/2009	х
Pays-de-la- Loire	Le Ham	3	6	х	х	11/12/2013	х
	Soulvache	4	8	х	х	01/04/2015	х
	La Chapelle-Rousselin	6	15		х	2016	х
				I	I	1	I
PACA	Piolenc	3	2,7			2015	х
		1					

Tableau des parcs éoliens développés et/ou construits et/ou exploités par VSB énergies nouvelles

<u>Dans le domaine du développement</u>, une équipe de 25 personnes dédiée à l'éolien travaille en permanence à l'obtention d'Autorisations Environnementales pour des parcs d'une puissance généralement comprise entre 5 et 50 MW. Actuellement, une cinquantaine de projets de parcs sont en cours de développement par VSB énergies nouvelles.

Cette équipe :

- analyse les potentialités énergétiques locales et leur acceptabilité;
- étudie et définit la configuration idéale du parc avec l'aide des cartographes, dessinateurs ; ingénieur vent, ingénieur raccordement composant le pôle Bureau d'Etudes;
- concrétise et optimise les étapes du développement (sécurisation du foncier, synthèse des études, dépôt des autorisations, suivi de l'instruction et des recours);
- réalise la communication auprès de tous les acteurs du projet (Mairie, habitants...).

<u>Dans le domaine de la construction</u>, une équipe d'une dizaine de personnes assure aujourd'hui la maîtrise d'œuvre des parcs éoliens qu'elle développe mais également et de plus en plus pour le compte de tiers dans le cadre de contrat clé en main ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Actuellement, 178 éoliennes ont déjà été installées par VSB énergies nouvelles.

Les missions de l'équipe construction s'articulent autour de :

- la conception de solutions techniques sur mesure et innovantes ;
- l'optimisation de la qualité et des coûts de construction ;
- la construction de parcs performants et durables ;
- la sécurisation des chantiers.

<u>Dans le domaine de l'exploitation</u>, la vingtaine de collaborateurs dédiée à cette activité assure le suivi d'exploitation et la gestion technique de la majorité des parcs éoliens que VSB énergies nouvelles a développé, auxquels s'ajoutent ceux exploités pour le compte de tiers. Actuellement, cela représente plus de 247 éoliennes réparties sur 59 parcs et totalisant 520 MW.

Cette équipe assure :

- la réalisation et la gestion des plans de prévention annuels et ponctuels ;
- la gestion et le management du reporting des déchets dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- les visites de sécurité régulières suivies de rapports spécifiques ;
- la récupération et l'analyse de l'ensemble des données délivrées par le parc éolien (signaux, alarmes, erreurs, etc.) par l'intermédiaire du logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
- la gestion des inspections périodiques légales de l'ensemble des installations des parcs éoliens, suivis le cas échéant de la définition et la mise en place d'actions correctives immédiates ;
- la supervision des opérations de maintenance curative ou préventive importantes ;
- la mise à disposition aux clients des rapports synthétiques et opérationnels sur l'état des installations et la tenue de leurs objectifs de performance ;
- la prescription et l'accompagnement d'expertises techniques complexes permettant de s'assurer de l'état de conservation du matériel (endoscopie, inspection des pales, analyse vibratoire, thermographie, etc.);
- la relation auprès des administrations, propriétaires, exploitants agricoles, élus, etc.;
- l'organisation et le suivi de l'entretien des accès, plateformes et espaces verts ;
- les réponses DICT (gestionnaire réseau interne HTA);
- l'organisation et suivi des mesures environnementales (ornithologique, chiroptérologique, paysagère, acoustique, réception TV);
- la gestion des baux, loyers, indemnisations et garanties de démantèlement ;
- le suivi des contacts avec EDF (manœuvre d'exploitation, contrôle de la qualité du courant injecté, facturation de l'électricité produite, etc.).

<u>Dans le domaine de la gestion administrative</u>, VSB énergies nouvelles s'appuie également sur une équipe d'une dizaine de personnes en charge des montages juridiques et financiers adaptés aux particularités de chaque projet.

Cette équipe assure :

- la gestion courante des sociétés (suivi et contrôle de la facturation, gestion de la trésorerie...);
- le suivi des comptes et de la fiscalité :
- la valorisation de l'électricité (vente de l'électricité sur le marché dans le cadre du complément de rémunération).

Soucieux d'accompagner nos clients dans les défis de demain (vente de l'électricité sur les marchés, renouvellement des installations existantes, optimisation de la production, ...), VSB énergies nouvelles a créé en 2016 le <u>pôle « Valorisation »</u> dont les principales missions sont de :

- gérer l'ensemble des sujets relatifs à la vente d'électricité sur les marchés dans le cadre des nouveaux mécanismes tarifaires ;
- pérenniser et améliorer la production des centrales ;
- optimiser la gestion et l'utilisation de l'énergie par stockage et/ou autoconsommation.

<u>La politique QSE</u> de VSB énergies nouvelles est portée par l'ensemble du personnel sous la conduite de notre responsable QSE. Les éléments ci-dessus font l'objet de certifications ISO 9001, 14001 et 18001, preuve de l'engagement et du sérieux pour satisfaire les exigences des clients et tout tiers

intervenant avec les équipes de VSB énergies nouvelles. VSB énergies nouvelles a mis en place un système de management de la qualité sur l'ensemble de ses projets.

L'implication de tous les acteurs permet d'assurer tout au long des projets solaires et éoliens :

- une analyse précise des risques et des enjeux au niveau QSE;
- la réalisation et la gestion des plans de prévention ;
- les échanges avec les administrations ;
- la communication des informations relatives à la sécurité;
- la gestion et le management du reporting des déchets dans le cadre de la réglementation française sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement);
- les visites de sécurité régulières suivies de rapports spécifiques à destination des clients.

Avant chaque projet de construction, un plan de contrôle qualité reprenant l'ensemble des réglementations et normes à appliquer est élaboré par nos équipes et soumis à approbation des différentes instances environnementales. L'ensemble des étapes de la construction est ensuite validé par un bureau de contrôle tiers.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour su 31 soût 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

439 697 178 R.C.S. Nîmes Immatriculation au RCS, numéro 30/06/2005

Date d'immatriculation Transfert du R.C.S. d'Aubenas

VSB ENERGIES NOUVELLES Dénomination ou raison sociale

Forme juridique Société à responsabilité limitée

5 000 000,00 Euros Capital social

27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes Adresse du siège

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activités principales

Durée de la personne morale Jusqu'au 30/06/2104 Date de clôture de l'exercice social 30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

LANOE Frédéric Paul Ivan Nom, prénoms Le 18/08/1972 à Saint-Brieuc (22) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 65 Place de la Réunion 75020 Paris

Gérant

Nom, prénoms LAGARDE Maël Jean Le 15/09/1989 à Auch (32) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 14 Rue Maréchal Lyautey 35000 Rennes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination

Forme juridique Société anonyme à directoire et conseil de surveillance 300 Avenue du Prado 7ème et 8ème Étage 13008 Marseille Adresse

Immatriculation au RCS, numéro 784 824 153 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

CHARNAVEL Emmanuel Nom, prénoms

Nationalité Française

Domicile personnel ou adresse professionnelle 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69624 Villeurbanne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activité(s) exercée(s)

04/03/2009

Date de commencement d'activité Origine du fonds ou de l'activité Création

R.C.S. Nimes - 31/08/2022 - 07:54:33 page 1/3

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulc 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 1120 Route de Saint-Gilles 30900 Nîmes

L'analyse, la mise au point, le développement de projets dans les énergies éoliennes. Activité(s) exercée(s)

01/06/2017

Date de commencement d'activité Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 44 Boulevard Victor Hugo 30000 Nîmes

Développement, la construction, l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables. Activité(s) exercée(s)

29/03/2021 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Creation

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Besançon

R.C.S. Toulouse R.C.S. Rennes

R.C.S. Saint Malo

R.C.S. Saint Malo

R.C.S. Nantes

R.C.S. Mende

R.C.S. Reims

R.C.S. Vannes

R.C.S. Nevers

R.C.S. Vesoul

R.C.S. Paris

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ouverture d'un nouvel établissement hors ressort : Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse à compter du 31/03/2016 - Mention nº F16/005650 du 06/04/2016

- Mention nº F16/012272 du 19/08/2016 Fermeture d'un établissement secondaire dans le ressort du greffe de Bourg

à compter du 11/07/2016

-Mention nº F16/013587 du 13/09/2016

Ouverture d'un nouvel établissement hors ressort : Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Rodez à compter du 28/05/2014

-Mention nº F22/028251 du 31/08/2022 Modification relative aux dirigeants

LAGARDE Mael Jean nom d'usage : LAGARDE Mael devient gérant

R.C.S. Nimes + 31/08/2022 + 07:54:33 page 2/3

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes

12 Rue Cité Foulo 30031 NIMES Cedex 1

Nº de gestion 2005B00777

à compter du 01/08/2022

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nimes - 31/09/2022 - 07:54:33 page 3/3

Capacités techniques des fabricants d'éoliennes :

O NORDEX:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes N163 seront assurés par le constructeur des éoliennes. la société NORDEX.

Le groupe NORDEX, concepteur et fabricant international d'aérogénérateurs depuis 30 ans, sera en charge des prestations de fabrication, livraison, montage, mise en service et maintenance des éoliennes de ce projet éolien. Depuis sa création, NORDEX a installé plus de 7 000 éoliennes dans 34 pays, soit plus de 13 000 MW.

Le parc éolien équipé d'éoliennes NORDEX en France a dépassé les 2 000 MW début 2019. Cela représente une moyenne de plus de 160 MW installés par an sur les dix dernières années.

Depuis sa création, NORDEX France a assuré la réalisation clé-en-main (gestion de l'ensemble du chantier, infrastructures comprises) de 75 % de ses éoliennes installées en France.

Avec des contrats sur plus de 80 % de ses éoliennes installées en France, NORDEX France possède également une grande expérience en termes de maintenance. Ces contrats assurent des disponibilités techniques le plus souvent supérieures à 98% du temps.

Les équipes de NORDEX interviennent à tous les stades du chantier, faisant appel à des spécialistes locaux, nationaux ou internationaux selon les phases du projet. Une attention particulière est apportée à la qualité de l'approvisionnement des différents éléments des éoliennes et NORDEX recherche toujours les fournisseurs pertinents, particulièrement s'ils font déjà partie du tissu économique local ou national.

La société NORDEX dispose de 17 bases de maintenance sur le territoire français afin de mener efficacement la maintenance de la flotte installée. Dans le cadre du projet de parc éolien des Genévriers, la maintenance du parc éolien pourrait être effectuée depuis le centre de maintenance existant situé à Janville (Eure-et-Loir) avec 12 techniciens, soit à 90 km et environ 1 h du parc. En plus de la présence physique des techniciens de maintenance, les éoliennes sont surveillées et contrôlées en permanence par les centres de maintenance à distance, 24h/24 et 365j/an, afin de garantir des niveaux de disponibilité et de sécurité maximums.

o VESTAS:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes V160 seront assurés par le constructeur des éoliennes, la société VESTAS.

Le groupe VESTAS, concepteur et fabricant Danois d'aérogénérateurs depuis plus de 35 ans, sera en charge des prestations de livraison, montage, mise en service et maintenance des éoliennes de ce projet. Depuis sa création, VESTAS a installé plus de 57 000 éoliennes dans 75 pays, soit plus de 75 000 MW.

En France, VESTAS s'entoure de sous-traitants français pour la fourniture de composants d'éoliennes : STROMAG (systèmes de freinage), FRANCEOLE (tours d'éolienne), ROLLIX (roulements) font partie des sociétés les plus connues. Pendant la période du chantier, la majeure partie des sous-traitants utilisés sont des entreprises

locales, réalisant le raccordement des éoliennes, câblages inter-éoliens, les chemins d'accès et plateformes ainsi que les fondations. VESTAS a su créer un réseau dense et équilibré de centres de maintenance au plus proche de ses parcs : aujourd'hui, environ 250 personnes parmi les plus de 300 que comptait la société veillent au bon fonctionnement des 2 500 MW installés sur tout le territoire.

Pour le suivi de ce projet de parc éolien des Genévriers, le centre de maintenance de VESTAS avec 22 techniciens est localisé à Sancheville (Eure-et-Loir), à 106 km et environ 1h10 du parc.

o **ENERCON**:

La livraison, le montage et la maintenance des éoliennes E160 seront assurés par le constructeur des éoliennes, la société ENERCON.

Avec ses 12 % des parts du marché Européen en 2013, ENERCON a fourni, plus spécifiquement, 1 éolienne sur 3 en France lors de l'année 2016 grâce à l'aide de ses 620 salariés basés sur le territoire.

Avec ses 30 000 éoliennes installées dans le monde, ENERCON est un acteur éolien d'importance, compétent dans l'installation et dans l'exploitation de ses éoliennes.

Chaque éolienne ENERCON est reliée via une connexion au système central de surveillance à distance 24h/24. Si une machine signale un problème ou un défaut, le centre du service après-vente ainsi que l'antenne locale de service sont immédiatement avertis par l'intermédiaire du système de surveillance à distance, SCADA. Avec plus d'une trentaine de base de maintenance en France, le message est automatiquement saisi par le logiciel de planification des interventions ENERCON et apparaît sur l'écran du technicien de service. Moyennant un dispositif de localisation spécialement développé, le système de planification des interventions détecte l'équipe service qui se trouve le plus près de l'éolienne en question. C'est pour cela que les éoliennes ENERCON ont une disponibilité technique garantie de 97 % par an. Elle est encadrée par un contrat liant la société d'exploitation et le constructeur. Les installations sont surveillées en continu, par un système de télésurveillance à distance. Des opérations de maintenance préventives sont menées régulièrement.

Durant la phase d'exploitation, différentes opérations de maintenance seront menées sur le parc. Pour le suivi de ce projet de parc éolien des Genévriers, le centre de maintenance d'ENERCON le plus proche est situé à Joux-le-Ville, dans l'Yonne, à 128 km et environ 1h20 du parc.

CAPACITES FINANCIERES

- Financement du projet du Parc éolien des Genévriers Nord 2

Le calendrier et les modalités de l'investissement et des charges financières d'un parc éolien constituent des spécificités de la profession. En effet, l'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation et les frais de maintenance intervenant après la mise en service et jusqu'au démantèlement, sont ensuite très faibles par rapport au montant de l'investissement initial et très prévisibles dans leurs montants et dans leurs récurrences.

De plus, l'assiette financière afférente à l'exploitation du parc sera sécurisée par la vente d'électricité. Le business plan prévisionnel présenté ci-après montre en effet que la vente d'électricité permet non seulement de couvrir le remboursement de l'emprunt contracté mais aussi d'assumer les coûts d'exploitation du parc éolien jusqu'à son démantèlement.

Le mode de financement des parcs éoliens est une autre spécificité de la profession éolienne. La quasitotalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Il s'agit d'un financement sans recours qui est basé sur la seule rentabilité du parc éolien. La banque qui accorde le prêt considère que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. En effet, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. De plus, le parc éolien sera éligible aux dispositions particulières à l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable et prévues aux articles L. 314-1 et suivant du Code de l'énergie. Le chiffre d'affaires du parc éolien sur le long terme est donc connu dès la phase de conception avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. De ce fait, les organismes bancaires acceptent généralement de financer entre 80 % et 85 % de l'investissement. Sur les 1500 parcs (représentant 17 300 MW) en exploitation aujourd'hui en France (recensement Atlas de l'éolien 2020 – Observ'ER), aucun cas de faillite n'a été recensé.

Pour la société Parc éolien des Genévriers Nord 2 l'enjeu est donc davantage de réaliser l'investissement initial en apportant les fonds propres nécessaires plus que d'assurer une assiette financière suffisante pour l'exploitation, celle-ci étant largement couverte par la vente d'électricité produite par le parc éolien. Comme en atteste les bilans financiers présentés ci-après, les sociétés partenaires INTEREVENT et VSB énergies nouvelles, dont la société Parc éolien des Genévriers Nord 2 est une filiale, disposent de fonds propres suffisants pour couvrir l'apport en capital.

La société Parc éolien des Genévriers Nord 2 est à même :

fonds en France.

- De conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'environnement;
- De répondre à tout dysfonctionnement ou accident sur les différentes installations projetées nécessitant une mobilisation rapide d'homme et/ou de capitaux ;
- D'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L512-6-1 du code de l'environnement lors de la cessation d'activité.

C'est INTERVENT et VSB énergies nouvelles qui assurent en interne, en tant que maisons mères, toutes les étapes de financement de leurs projets. Elles mettent en place des montages financiers et juridiques innovants, adaptés aux particularités de chacun d'entre eux. Elles procèdent ensuite à des levées de fonds internationaux visant à mettre en place des financements dans les meilleures conditions possibles. Au total, VSB énergies nouvelles a levé depuis sa création plus de 800 M€ de

Le projet Parc éolien des Genévriers Nord 2 est un projet d'envergure avec un montant

d'investissement de 30,30 millions d'euros (hors taxes), montant calculer avec le modèle d'éolienne

N163 de 5,7 MW. Le business plan prévisionnel, proposé pour ce projet avec ce modèle d'éolienne, présentés ci-après intègrent les charges d'exploitation et les frais de maintenance.

Le projet sera financé de la manière suivante :

- apport en capital des 2 actionnaires de la société Parc éolien des Genévriers Nord 2, à hauteur de leur participation, de 15 à 20 % des besoins de financement du projet ;
- emprunt bancaire à hauteur d'environ 80 à 85 %.

NOTES	7788.0	0.00	Capac	NI SE	100	MESON	Marie .	10.00	Total	to the same of the	Total	0	100	Coding of the Co	264	- Appendi	Complete
NOTES	Free cast flows	property passenger	Capacità d'autofinances est	RESULTAT HET	spaces so, et gibts	RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	RESULTAT FRANCIES	RESULTAT DEXPLOTATION	Total charges	Charges (hospitetetes dust from de numeroscos resplits et laves fron (di describatement) et provisions	Total produits	Contectations	EXPLOITATION PREVISIONALITY	Address (DAM)		5	Tithe A' keeping
		annon	an art			BLE AVANT L	•	TATION		2000			2000000	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	+	200	incompany.
													12	1	18.86	with.	and the
	117 498	1907.00	1886773	210.775	11 11	201 001	400 044	MC 678	3007 675	100 000 M0 000 M	4061250	10170	-		1981	Distribution for	MARKET BALL
	724.817	1345.361	1 967 977	412 011	176 002	600,238	-647 898	1220 823	1799.929	000 000+1 000 000 000 000 000 000 000 000	4 001 550	+01100	ŀ		100.00	WANTED IN	policies .
	80 45	1260,000	1916-612	401 412	10804	812.818	403.009	100.001	2910 679	200 Spe j 200 Spe j 200 Spc 200 Spc 200 Spc	4101 964	100 84			81 000 000	6539	Doegsparent
	001 810	100.00	1941.016	201 201	10 10	229 100	401391	1188712	2305 302	1 H7 200 300 500 1 400 500	4122 674	4122.04					
	100 80	1342300	1965004	180.007	600	210.189	900 000	3100011	2 950 200	1 100 754 500 500 100 500 100 500 100 500	4 547 006	47H08	ł				
	865.505	1302.00	2 100 481	100.000	216 160	164 641	107.000	1 272 282	2750.400	316 900 3 16 900 3 460 900	238.256.9	201031					
	200	120,00	2100 907	1100 013	205.200	800 000	470807	NEW PART	1909 794	1 000 HE 207 HE 1 400 OOI	4154 871	138401	-				
	I	4	12	la la	В	8	1		2		4	20					



LETTRE D'ENGAGEMENT

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

- 1) PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, société par actions simplifiées dont le siège est à Nîmes (30900), immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 921 198 579, ci-après « PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 », porte le projet d'implantation de cinq (5) aérogénérateurs et trois (3) postes de livraison sur les communes de Courtempierre (45490) et Treilles-en-Gâtinais (45490) (le « Projet ») pour un coût estimé de l'ordre de 30 300 000 HT euros ;
- 2) A la date des présentes, le capital social de PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 est détenu à cinquante pourcent (50%) (la « Quote-Part ») par la société VSB Energies Nouvelles, SARL au capital de 5.000.000 d'euros dont le siège social est situé à Nîmes (30900), 27 quai de la Fontaine, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro RCS 439 697 178, ci-après « VSB énergies
- Au 30 septembre 2021, VSB Energies Nouvelles dispose de QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE DEUX EUROS (42 989 262€) euros de fonds propres, ainsi qu'il résulte d'une attestation de l'expert-comptable jointe à la présente ci-après les « Fonds

Monsieur Maël LAGARDE, agissant en sa qualité de gérant de VSB Energies Nouvelles, associé de la société PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, atteste par la présente que :

VSB Energies Nouvelles dispose des Fonds Propres permettant, pendant tout le temps où VSB Energies Nouvelles sera actionnaire de PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, de mettre à disposition au profit de la société PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2, les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet à hauteur de sa quote-part sous la forme de :

- Contribution au financement du Projet via :
 - (i) un apport en fonds propres de 15 à 20% du coût total du Projet au titre des fonds propres apportés par PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2 conformément au business plan présenté dans le dossier de demande d'autorisation dudit Projet ; ou
 - (ii) un apport en fonds propres de 100 % en l'absence de financement par un emprunt bancaire au travers des fonds propres de VSB Energies Nouvelles.

Fait à Nîmes, le 25 novembre 2022

Monsieur Maël LAGARDE. Directeur général de VSB énergies nouvelles

DocuSign Envelope ID: C05C8E33-F03A-4EB4-9BC4-4D9CB8B351E5

- Holzweg 87, 28605 Aurich



Aurich, le 17 décembre 2022

Lettre d'engagement financier pour le projet de parc éolien des Genévriers Nord 2 à Courtempierre et Treilles-en-Gâtinais

Le projet du parc éolien des Genévriers Nord 2 situé sur les communes de Courtempierre et Treillesen-Gâtinais est porté par la société SOCIETE D'EXPOITATION DU PARC EOLIEN (SEPE) DES GENEVRIERS NORD 2, société détenue à hauteur de 50% par la société Alterric Internationale Beteiligungs GmbH, société de droit allemand dont le siège social est situé Holzweg 87, 26 605 Aurich (Allemagne), immatriculée sous les références HRB 204517, elle-même détenue en intégralité par Alterric GmbH, société de droit allemand, immatriculée sous les références HRB 203466 (Aurich, Allemagne), ci-après « ALTERRIC GmbH ».

La société **ALTERRIC GmbH** est une société de droit allemand dont le capital social s'élève à 200.000.000 euros.

Le projet du parc éolien des Genévriers Nord 2 a pour caractéristiques principales :

- Une puissance cumulée d'entre 27,5 MW et 28,5 MW
- Un montant prévisionnel des investissements à hauteur de 30,300 millions d'euros (pour l'ensemble du parc).

La structure du financement du parc éolien consistera en un apport de fonds propres par la société ALTERRIC Internationale Beteiligungs GmbH et par la société VSB Energies Nouvelles (également détentrice de 50% des parts de la SEPE des Genévriers Nord 2) à la société SEPÉ DES GENEVRIERS NORD 2, complété par la souscription d'un prêt auprès de l'un des établissements de crédit agréés, avec lesquels le groupe ALTERRIC est déjà entré en relation dans le cadre de projets éoliens situés en France.

En conséquence, la société **ALTERRIC GmbH**, représentée par son gérant, Monsieur Frank May, s'engage auprès de la société **SEPE DES GENEVRIERS NORD 2**, à défaut d'obtention d'un accord de crédit bancaire, à financer en fonds propres jusqu'à 50 % du montant des investissements nécessaires à la construction et à la mise en service industrielle du Parc éolien des Genévriers Nord 2. Ce financement sera subordonné à l'obtention de toutes autorisations administratives pour le projet éolien, purgées de tous recours, ainsi qu'à l'obtention de tous autres droits, droits fonciers, autorisations et accords nécessaires pour la construction et l'exploitation du Projet y compris la conclusion définitive et irrévocable des contrats nécessaires à un tarif sécurisé, à la construction et au raccordement au réseau électrique. Le présent engagement est également conditionné par la décision stratégique du groupe Alterric de construire ou non le projet, décision basée notamment sur l'atteinte du taux de rendement moyen fixé par la direction d'Alterric.

ALTERRIC GmbH Frank MAY, Gérant



REMISE EN ETAT DU SITE ET GARANTIES FINANCIERES

REMISE EN ETAT DU SITE

En ce qui concerne les modalités de remise en état, l'article R.515-106 du code de l'environnement stipule que « les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :

- Le démantèlement des installations de production ;
- L'excavation d'une partie des fondations ;
- La remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état ;
- La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet. »

De plus, l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié par les arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021 relatif aux aérogénérateurs (éoliennes) soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement fixe les conditions techniques des opérations de démantèlement et de remise en état du site du parc éolien lors son arrêt définitif dans son article 29, section 7 :

« I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :

- le démantèlement des installations de production d'électricité;
- le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.

Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclées.

Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable. »

GARANTIES FINANCIERES

Le démantèlement du parc éolien et la remise en état du site sont garantis financièrement par l'exploitant du parc éolien, conformément à l'article L.553-3 du code de l'environnement :

« L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires.

Pour les installations produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, classées au titre de l'article L. 511-2, les manquements aux obligations de garanties financières donnent lieu à l'application de la procédure de consignation prévue au II de l'article L. 171-8, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées.

Un décret en Conseil d'Etat détermine, avant le 31 décembre 2010, les prescriptions générales régissant les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site ainsi que les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières mentionnées au premier alinéa du présent article. Il détermine également les conditions de constatation par le préfet de département de la carence d'un exploitant ou d'une société propriétaire pour conduire ces opérations et les formes dans lesquelles s'exerce dans cette situation l'appel aux garanties financières. »

De plus, l'arrêté ministériel du 26 août 2011, relatif aux aérogénérateurs (éoliennes) soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement précise dans sa section 8 (articles 30, 31, 32) et ses Annexes I et II, les modalités d'application des garanties financières, les opérations couvertes par celles-ci ainsi que les modalités de leur calcul.

Article 30 : « Le montant des garanties financières mentionnées à l'article R. 515-101 du code de l'environnement est déterminé selon les dispositions de l'annexe I du présent arrêté. Ce montant est réactualisé par un nouveau calcul lors de leur première constitution avant la mise en service industrielle. »

Article 31 : « Dès la première constitution des garanties financières visées à l'article 30, l'exploitant en actualise le montant avant la mise en service industrielle de l'installation, puis actualise ce montant tous les cinq ans. L'actualisation se fait en application de la formule mentionnée en annexe II au présent arrêté. »

Article 32 : « L'arrêté préfectoral fixe le montant de la garantie financière mentionné à l'article 30. »

Annex I: « CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

I.- Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation : $M = \sum (Cu)$

où:

- M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;
- Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement.

II.- Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes : a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2,0 MW : Cu = 50 000

b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2,0 MW : $Cu = 50~000 + 25~000 \times (P-2)$

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

III.- En cas de renouvellement de toute ou partie de l'installation, le montant initial de la garantie financière d'une installation est réactualisé par un nouveau calcul en fonction de la puissance des nouveaux aérogénérateurs. La réactualisation fait l'objet d'un arrêté préfectoral pris dans les formes de l'article L. 181-14 du code de l'environnement. »

Annex II: « FORMULE D'ACTUALISATION DES COÛTS

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où:

- Mn est le montant exigible à l'année n.
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation.
- Indexn est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.
- Indexo est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011, fixé à 102,1807 converti avec la base 2010, en vigueur depuis octobre 2014.
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.
- TVAo est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 % en France métropolitaine en 2021. »

Le montant initial des garanties financières à constituer dans le cadre du projet de **Parc éolien des Genévriers Nord 2** est de 712 500 € en considérant les 5 éoliennes de puissance maximale de 5,7 MW.

L'article R515-102 du code de l'environnement indique les conditions de constitution et de mises en œuvre des garanties financières :

« I. – Les garanties financières exigées au titre de l'article L. 515-46 sont constituées dans les conditions prévues aux I, III et V de l'article R. 516-2 et soumises aux dispositions des articles R. 516-5 à R. 516-6. Le préfet les appelle et les met en œuvre :

- soit en cas de non-exécution par l'exploitant des opérations mentionnées à l'article R. 515-106, après intervention des mesures prévues au l de l'article L. 171-8 ;
- soit en cas d'ouverture ou de prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'exploitant ;
- soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou du décès de l'exploitant personne physique.

II. – Lorsque les garanties financières sont constituées dans les formes prévues au e du I de l'article R. 516-2, et que l'appel mentionné au I est demeuré infructueux, le préfet appelle les garanties financières auprès de l'établissement de crédit, la société de financement, l'entreprise d'assurance, la société de caution mutuelle ou le fonds de garantie ou la Caisse des dépôts et consignations, garant de la personne morale ou physique mentionnée au e susmentionné :

- soit en cas d'ouverture ou de prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du garant personne physique ou morale mentionné au e susmentionné ;
- soit en cas de disparition du garant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou du décès du garant personne physique mentionné au e susmentionné ;
- soit en cas de notification de la recevabilité de la saisine de la commission de surendettement par le garant personne physique ;
- soit en cas de défaillance du garant personne physique, ou du garant personne morale résultant d'une sommation de payer suivie de refus ou demeurée sans effet pendant un délai d'un mois à compter de la signification de la sommation faite à celui-ci par le préfet. »

Les garanties financières pour le démantèlement du parc éolien et la remise en état site du projet du Parc éolien des Genévriers Nord 2 résultera de l'engagement écrit d'une entreprise d'assurance à la société d'exploitation du projet, Société par Actions Simplifiée (SAS) « Parc éolien des Genévriers Nord 2 » qui sera transmis au préfet dès la mise en activité du parc éolien comme indiqué à l'article 516-2 du code de l'environnement.